# La convention de partenariat pour le développement de l'emploi sportif en Moselle entre le CDOS et le Pôle emploi

#### **Contexte**

En Moselle, le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) s'est engagé depuis plusieurs années, dans le cadre de son projet associatif, à développer l'emploi dans le secteur sportif.

Afin de renforcer ses actions en faveur de l'emploi, le CDOS a **initié** à **partir de 2009 une collaboration avec le Pôle emploi**. Au départ centré sur l'organisation annuelle du forum des métiers et des formations du sport, **le partenariat s'est progressivement élargi, structuré et a été formalisé dans le cadre d'une convention**signée à la fin de l'année 2010.

# Une initiative ancrée dans le projet associatif du CDOS Moselle

Le projet du CDOS Moselle comporte un axe de développement lié à l'emploi. A ce titre, il a mis en place un Pôle spécial emploi au sein du Centre de Ressource et d'Information Pour les Bénévoles (CRIB). Ce dernier est chargé de :

- Aider les employeurs à appliquer le droit du travail et la Convention Collective Nationale du Sport :
  - Veille informative et diffusion d'informations sur la thématique de l'emploi via son site internet et sa newsletter (le CDOS est un relais du CoSMoS, syndicat d'employeurs du mouvement sportif)
  - Sensibilisation et appui-conseil sur le droit du travail et la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS)
- Aider les employeurs à la gestion des ressources humaines
  - Accompagnement à l'élaboration de fiches de poste et à la gestion du temps de travail des salariés
- Accompagner les associations dans la création et la pérennisation de l'emploi
  - Information sur les aides nationales et régionales à l'emploi et appui au montage des dossiers
  - Accompagnement à la mise en place d'une stratégie de financement du poste
- Aider l'employeur à la gestion sociale du salarié
  - Réalisation des bulletins de paie et documents sociaux pour les associations de moins de 10 salariés via le logiciel Impact Emploi (le CDOS est tiers de confiance de l'URSSAF)
  - Information sur les dispositifs d'exonération ou d'allègement de charges sociales en collaboration avec l'URSSAF
- Orienter les salariés vers des formations professionnelles
  - Information sur les formations
- Faciliter la rencontre entre les offreurs et les demandeurs d'emploi
  - Mise en ligne d'une plateforme emploi sur le site internet du CDOS
  - Organisation d'un forum des métiers et formations du sport



# Une finalité et des objectifs partagés entre le CDOS et le Pôle emploi de Moselle

Malgré leurs **enjeux propres**, le CDOS et le Pôle emploi de Moselle se retrouvent sur **une finalité et des objectifs partagés** qui donnent un véritable **sens à leur collaboration**.

| Structure            | CDOS Moselle  | Pôle emploi Moselle      |
|----------------------|---|--------------------------|
| Enjeu                | Structurer le secteur sportif par la voie de la professionnalisation  | Lutter contre le chômage |
| Finalité<br>partagée | Soutenir l'emploi dans le secteur sportif   |                          |
| Objectifs communs    | Création d'emplois<br>Pérennisation des emplois<br>Sécurisation juridique des emplois et des employeurs associatifs |                          |

# La construction du partenariat

# **2009** ► <u>La prise de contact et la rencontre entre les acteurs</u>

- Le CDOS Moselle a sollicité Pôle emploi pour l'inviter à devenir partenaire de son forum des métiers et formations du sport.
- Pôle emploi est exposant et collabore à l'organisation du forum des métiers et formations du sport sur la partie communication (ciblage des demandeurs d'emplois et diffusion de l'information).
- Les acteurs du CDOS et du Pôle emploi se rencontrent lors de ce forum et partagent une finalité commune : le développement des emplois dans le secteur associatif sportif.

# 2009 - 2010 ► <u>Une réflexion autour d'objectifs communs et de la complémentarité de l'offre de services</u>

- Le CDOS et le Pôle emploi de Moselle sont attachés à développer la création d'emplois dans le secteur associatif sportif, les pérenniser et accompagner les associations à la fonction employeur et à la gestion de l'emploi.
- Ils ont développé des compétences et une offre de services spécifiques et complémentaires :
  - Le CDOS accompagne les associations sportives employeurs au niveau de la création, l'organisation interne, la gestion et la pérennisation de l'emploi.
  - Le Pôle emploi indemnise les demandeurs d'emploi et les accompagne à la clarification de leur projet professionnel et pour la rencontre avec les employeurs.



#### **2010** ► La formalisation et la signature d'une convention

Une convention a été construite et partagée entre le CDOS et le Pôle emploi de Moselle. Cette dernière formalise le partenariat et décrit :

- la finalité et les objectifs communs,
- les missions de chaque acteur,
- les engagements respectifs,
- les modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation.

# L'objet de la convention CDOS – Pôle emploi en Moselle

Le CDOS et le Pôle emploi Moselle ont articulé un partenariat autour de trois thématiques :

- l'aide au recrutement en particulier pour les contrats aidés
- l'accompagnement des publics en contrats aidés
- la mise en commun des informations relatives à l'emploi dans le monde associatif sportif

# La mise en place d'actions découlant de la convention

Ce partenariat s'est traduit par la mise en place d'actions concrètes telles que :

- La poursuite de la collaboration sur l'organisation du forum des métiers et formations du sport.
- Une sensibilisation conjointe des associations sportives à l'existence de dispositifs d'aide à l'emploi nationaux (CUI-CAE, PSE) et régionaux (Lorraine Emploi).
- Echange d'informations entre le CDOS et le Pôle emploi concernant les offres d'emploi dans le secteur sportif.
- Une réunion d'information pour favoriser l'interconnaissance des différents acteurs impliqués sur la thématique de l'emploi et partager les enjeux (CROS-CDOS-Conseil Régional- DLA- DDCS- Pôle Emploi-Uniformation).
- La mise en place d'une formation à destination des conseillers Pôle emploi des agences de Moselle sur la CCNS et les obligations liées à l'emploi dans le secteur sportif.
- Une sensibilisation des associations sportives primo-employeurs par les conseillers Pôle emploi aux obligations liées à l'emploi sportif et à la possibilité du CDOS d'accompagner la gestion des salariés.
- Un recensement annuel des besoins en personnel technique et administratif au sein des associations sportives de Moselle.
- Promotion de l'emploi sportif associatif via les médias dans lesquels Pôle Emploi anime une rubrique (Radio France Bleue Nord Lorraine, Air Télévision).



#### Bilan

Les conseillers de Pôle emploi sont davantage en capacité d'adapter les premières informations apportées aux associations du secteur sportif concernant les règles liées à l'emploi, notamment la nécessité de prendre en compte les termes de la CCNS.

Le CDOS de Moselle a été sollicité par le CDOS de la Meuse pour travailler à la mise en place d'un même type de partenariat avec Pôle emploi sur leur territoire.

#### **Contacts**

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

#### **Anthony SCREMIN**

Agent de développement au CDOS Moselle

Tél.: 03.87.21.91.71

Mail: anthonyscremin@sport57.fr

### **CNAR Sport**

Tél.: 01.40.78.28.92.

Mail: <a href="mailto:cnar-sport@cnosf.org">cnar-sport@cnosf.org</a>

Avec le soutien de -









